RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
DE
GEUDERTHEIM

ARRETE MUNICIPAL
portant fermeture du parcours Ludisme et Equilibre vital le vendredi 20 novembre 2026

Le Maire de la Commune de Geudertheim

VU les articles L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à la sécurité des campagnes et au respect de l'intérêt public

CONSIDERANT que la société de Chasse Glaswinkel effectue une battue aux sangliers sur les parcelles cadastrées section 36 lieu-dit "Sandgrube" de la forêt communale de Geudertheim traversées par le parcours Ludisme et Equilibre Vital

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des personnes il convient d'interdire à l'usage du public le parcours Ludisme et Equilibre Vital le vendredi 20 novembre 2026

ARRETE

Article 1er :
L'usage du parcours Ludisme et Equilibre Vital est interdit au public le vendredi 20 novembre 2026 à partir de 6 heures jusqu'à 16 heures.

Article 2 :
Tout contrevenant aux dispositions de l'article 1 s'exposera à être verbalisé et est informé que l'usage du parcours Ludisme et Equilibre Vital en contravention aux tenues de l'article 1 se fait à ses risques et périls.

Article 3 :
Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Brumath est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par Madame le Directeur Général des Services de la Commune de Geudertheim dans les conditions habituelles.

Geudertheim, le 05 octobre 2026

MAIRIE DE GEUDERTHEIM (Bas-Rhin)

Jérémy OHLMANN, Maire

83 rue du Général de Gaulle • 67170 GEUDERTHEIM
Tél. : 03 88 51 12 61 • info@geudertheim.fr